

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C) DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité active (rSa), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du rSa.

L'association Ecole de la Deuxième chance Bastia (E2C) est l'une d'entre elles.

Elle s'adresse, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, à un public âgé de 16 à 30 ans sans emploi, ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification.

Elle se propose de mettre en œuvre une approche pédagogique individualisée visant à l'acquisition des compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin d'assurer aux stagiaires une insertion professionnelle durable.

Les accompagnements mis en œuvre permettent aux stagiaires l'acquisition des compétences de base.

Ceux-ci accèdent également à une formation pratique organisée par et dans les entreprises sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet d'emploi individualisé.

Enfin, l'association propose un accompagnement à la vie citoyenne qui recouvre une diversité d'activités et aide les stagiaires à développer leur savoir-être.

Pour ce faire, l'association développe un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté, de même qu'avec les entreprises locales en les associant à la construction des parcours individualisés et à l'accréditation des compétences acquises par le jeune tout au long de son parcours.

Depuis 2016, la Mission Locale n'est plus le seul prescripteur de l'école. L'E2C de Bastia est ainsi amenée à prendre en charge des stagiaires orientés par Pôle Emploi ou par d'autres structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, partenaires de l'E2C ou se présentant spontanément. Dès lors, le public accueilli intègre des bénéficiaires du RSA.

En 2018, l'E2C de Bastia a accueilli 39 nouveaux stagiaires et géré 63 parcours.

Ainsi, 32 jeunes sont sortis de l'E2C, et pour 63 % d'entre eux la sortie est positive (sortie en emploi ou en formation).

Sur 9 bénéficiaires du rSa ayant intégré l'E2C, 4 ont accédé à un emploi dont un contrat à durée indéterminée.

Pour 2019, l'association s'engage à mettre en œuvre les accompagnements décrits ci-dessus au bénéfice du public concerné, et notamment auprès de 8 bénéficiaires du RSA.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 14 000 €, pour des frais de structure qui s'élèvent à 605 620 €.

Il est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 14 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2019 programme N 5122 B, chapitre 9344, fonction 444, compte 6568.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Ecole de la 2^{ème} chance de Bastia d'un montant de 14 000 €, ainsi que la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, annexée au présent rapport.
- d'autoriser la signature de l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

